



3^è RENCONTRE REGIONALE

sur les Comités d'entreprise et organismes équivalents

Lieu d'information et d'échange pour les élus et mandatés

ST BRIEUC

Parc des expositions Equinoxe

2 ET 3 AVRIL 2008



Bimensuel
0,15 €

rapid'info bretagne

www.cgt-bretagne.fr

mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr • Tél. 02 99 65 45 90 • Fax : 02 99 65 24 98 • Directeur de la publication : Christian PELTAIS • I.S.S.N. : 1258-7745 • C.P.A.P. : 0708 5 07992

BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION 2008

Intervention de
Joëlle Robin

Membre de la commission

« Développement économique »



Lors du débat d'orientation budgétaire, la C.G.T. avait mis en avant les conséquences du désengagement de l'État sur le budget du Conseil régional notamment en matière de compensation de la décentralisation (moins 35,6 millions d'euros), de plafonnement de la taxe professionnelle (moins 11,4 millions d'euros) et de compensation de la fiscalité directe (moins 1 million d'euros), sans oublier l'augmentation de la TIPP régionale que, par ailleurs, la C.G.T. avait refusée.

Nous pourrions reprendre le même discours aujourd'hui car les indicateurs n'ont pas changé, et ce ne sont pas les 316 propositions de la commission Attali qui changeront la donne, bien au contraire. Pas plus d'ailleurs que la poursuite par le gouvernement d'une politique d'allègements fiscaux qui bénéficient aux ménages les plus fortunés et aux entreprises. On assiste au développement d'une fiscalité toujours plus inégalitaire et toujours plus injuste, notamment au travers de la mise en place du bouclier fiscal.

À l'inverse, c'est une politique vigoureuse de réappropriation publique et de développement des services publics qu'il faut à notre pays, à notre région. Quant à la décentralisation, elle devrait, elle aussi, permettre un développement solidaire des territoires et un traitement égal de la population à travers des services de proximité et de qualité.

spécial

C.E.S.R.

Séance plénière du 28 janvier 2008

Nous le constatons jour après jour, les charges pèsent de plus en plus sur les collectivités et du même coup sur les usagers. Et ce n'est pas en taxant davantage la population que la croissance pourra redémarrer.

La C.G.T. avait déjà insisté sur la nécessité de réfléchir à un système fiscal solidaire, plus juste et plus efficace, fondé sur le principe de la progressivité.

Élaborer de nouveaux critères de péréquation et de dotation au profit des collectivités territoriales en tenant compte des conditions économiques et sociales à tous les échelons territoriaux, voilà ce qui pourrait garantir de réelles avancées.

Le projet de budget qui nous est proposé pour 2008 réaffirme bien la volonté du Conseil régional de contribuer à un aménagement du territoire attractif et équilibré de la Bretagne.

Sommaire

Budget primitif de la Région 2008	1
Intervention de Joëlle ROBIN	1
Intervention de Thierry LENEVEU	3
Commentaire C.G.T. Patrice BOUDET	4
Vœu sur la réforme de la carte judiciaire	5
Brèves du CESR	5
Agenda	7

Nous partageons les craintes sur la pression foncière et sur l'aggravation des déséquilibres territoriaux - selon un triple clivage ouest/est, nord/sud, centre/littoral - déséquilibres qui conduisent à la dévitalisation de certains territoires et à la polarisation des activités car ce sont avant tout les salariés qui en pâtissent, en habitant de plus en plus loin de leur entreprise. Le récent recensement intermédiaire de la population montre que la Bretagne a gagné en nombre d'habitants mais que le Centre Bretagne continue d'en perdre.



Mais la Région pourra-t-elle continuer à porter seule cette politique volontariste quand l'État poursuit sa stratégie de suppression des services publics de proximité, ferme des tribunaux ou des services des Impôts, quand les grandes entreprises nationales comme La Poste, EDF, France Télécom concentrent leurs services sur les grandes villes et quand les grands groupes sous couvert de compétitivité délocalisent et ainsi accentuent la désertification de territoires entiers de notre région ?

Nous faisons remarquer que la taxe professionnelle est actuellement le seul impôt qui établit un lien direct entre l'entreprise et son lieu d'implantation. Elle contribue aussi à responsabiliser l'entreprise devant la collectivité territoriale. Elle doit devenir un impôt pour l'efficacité économique et sociale, incitant au développement de l'emploi, des qualifications et des salaires.

De plus en plus, les collectivités territoriales sont sollicitées pour le financement des investissements en infrastructures dont bénéficient les entreprises.

Il est donc primordial de favoriser un usage transparent de toutes les aides publiques accordées aux entreprises, aides qui, ne l'oublions pas, sont essentiellement financées à partir des impôts et des contributions des salariés.

Pour que l'engagement de la responsabilité sociale des entreprises soit réel, il faut y associer des dispositifs comme la conditionnalité des aides à travers l'imposition de clauses sociales et environnementales.

Certains, parmi ceux qui depuis des années bénéficient d'aides publiques sans contrepartie, s'offusquent de la mise en place d'une Charte de Progrès ! Nous pensons au contraire qu'il est grand temps de tenir compte du social comme élément essentiel d'un développement soutenable. Rappelons que la Cour des Comptes a estimé que certaines aides sont « éparpillées et inefficaces ».

Ces réflexions nous amènent naturellement à préciser notre position sur la recherche pour laquelle un véritable effort est nécessaire, effort qui doit associer les entreprises et les services publics qui existent dans ce domaine, avec la mise en place de comités de suivi.

La C.G.T. approuve la volonté du Conseil régional de faire de la Bretagne une région pilote sur le développement du haut débit pour tous, qui se concrétise par le plan Bretagne 2.0.

Elle rappelle cependant que les opérateurs doivent fortement contribuer à la construction de ce réseau de l'avenir en fibre optique jusque chez les abonnés, afin qu'ils en soient les principaux bénéficiaires.

Elle constate que la déréglementation du secteur des Télécommunications initiée par Bruxelles et l'absence d'un opérateur public national empêche aujourd'hui un développement harmonieux d'un réseau en fibre optique sur tout le territoire avec de fortes économies d'échelle et une péréquation tarifaire. Elle regrette la superposition des réseaux qui devient malheureusement une réalité dans plusieurs villes bretonnes et souhaite que la région suscite une meilleure coordination dans le développement du très haut débit en Bretagne.

Enfin, la C.G.T. souhaite qu'un recensement exhaustif des foyers qui ne peuvent pas accéder au haut débit soit réalisé par commune et que d'autres solutions que la technologie WiMax soient systématiquement étudiées, notamment le système de NRA Zone d'Ombre, qui permettra à terme l'arrivée du très haut débit pour tous.

Pour conclure, nous avons en vain cherché dans le budget primitif le programme 541 : encourager le transport maritime. Déjà remarquée dans le programme 512 concernant le développement du fret ferroviaire, cette absence de stratégie forte pour le transport maritime nous interpelle.

Agenda

Vendredi 7 Mars à Lorient



**Colloque
Égalité
Professionnelle**
9h00 à 16h00
Espace
Cosmao Dumanoir
(Bd Cosmao Dumanoir)

Remontez vos inscriptions



**Challenge
Yannick
COBO
du
18
au
21
Juin**

CRB formations

12-13-14 MARS	▶ I.S.S.T.O. - Économie sociale	J. COLIN	RENNES
17-18-19 MARS	▶ EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE	C. BIGOT	COLPO
2-3-4 AVRIL	▶ I.S.S.T.O. Égalité femmes/hommes	A. CHITERMAN	ANGERS
28-29-30 AVRIL	▶ I.S.S.T.O. - Sécurisation des parcours professionnels	C. PELTAIS	RENNES
19 AU 23 MAI	▶ PRUDIS	G. GRALL	COLPO
11-12-13 JUIN	▶ I.S.S.T.O. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	C. MENARD	RENNES
JUIN	▶ SECRETAIRES D'UL		
13-14-15 OCTOBRE	▶ I.S.S.T.O. Le développement durable	J. COLIN	
OCTOBRE	▶ FORMATION DE FORMATEURS		

Quelques brèves

Du C.E.S.R.

Section Prospective

► Une auto saisine s'intitulant « *Pouvoir et démocratie en Bretagne à l'épreuve du changement climatique* » (à l'horizon 2030).

Extraits du cahier des charges

► Cette auto saisine prospective vise à réfléchir à la façon dont pourrait évoluer, dans les trente années qui viennent, les modes d'exercice du pouvoir à l'échelle régionale, compte tenu notamment de l'interdépendance croissante entre les différentes politiques, les différents échelons d'action et de pouvoir et tous les acteurs.

1) Le contexte

► *Le climat change*

Aujourd'hui un large consensus existe au sein de la communauté scientifique au sujet du changement climatique, de son observation et sur le fait qu'il est en partie imputable aux activités humaines. Ainsi le quatrième rapport d'évaluation (novembre 2007) du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) établit que « *le réchauffement du système climatique est sans équivoque car il est maintenant évident dans les observations de l'augmentation des températures moyennes globales de l'atmosphère et de l'océan.* »

► *Le changement climatique interroge la « gouvernance » en Bretagne*

D'une façon générale les questions associées aux évolutions climatiques et environnementales, par définition transversales, ne respectent pas les frontières classiques de la décision politique ou de la gestion territoriale et imposent une coordination entre différentes catégories d'acteurs. Elles mettent ainsi en jeu, et ce dès à présent, une transformation des modes de prises de décisions et de gestion des politiques publiques territoriales, que ce soit dans les relations entre les différents niveaux territoriaux (État, Région, Département, Pays, Commune) ou dans les relations entre ces niveaux de pouvoir local et les citoyens.

Le changement climatique qui modifie l'environnement interroge à ce titre les modalités de ce que l'on peut désigner comme la « *gouvernance* » territoriale.

2) L'objet de cette auto saisine

► *La définition du sujet*

Le défi que constitue le changement climatique inclus ainsi la question de la « *gouvernance* » publique régionale la mieux adaptée.

Dans cette auto saisine il s'agit d'envisager à travers différents scénarios possibles, les formes que pourrait prendre en Bretagne à l'horizon 2030 cette gouvernance publique régionale, confrontée notamment à la montée en puissance de cette exigence d'adaptation (laquelle vise à limiter les aspects négatifs des impacts du changement climatique et à tirer parti au mieux de leurs éventuels aspects positifs). Il ne s'agit donc pas ici de définir ce que pourrait être dans leur contenu des politiques d'adaptation au changement climatique, mais de réfléchir à la façon dont pourrait s'adapter et évoluer le mode de gouvernement sous l'influence de ces questions.

Présentation de cette auto saisine en juin 2009.

Autres commissions

► Les thèmes des futures études ou auto saisines sont en cours de finalisation (*dans un prochain Rapid'info Bretagne*).

Forums organisés par le C.E.S.R.

► **12 mars** : « *Mobilité des populations et développement des territoires en Bretagne : réflexions prospectives* »

► **1^{er} avril** : « *Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels en Bretagne* »

Dès à présent il convient de retenir ce forum qui doit déboucher avec le lancement d'une conférence territoriale permanente sur la conjugaison des parcours professionnels. Le Président du C.E.S.R. a déjà rencontré le Préfet de Région en présence du Directeur régional du travail afin de déterminer de quelle façon l'État serait disposé à s'inscrire dans une démarche de conférence territoriale permanente (première préconisation du rapport du C.E.S.R.).

Attente de réponse de l'État

En tout état de cause, la C.G.T. ne peut en être absente et ne peut ignorer ce qui se dessine pour l'avenir des salariés.

Prenons date!

BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION 2008 Mission III

Pour une formation de qualité

Intervention de

Thierry LENEVEU

Membre de la Commission

Formation



La C.G.T. souligne l'importance de la formation professionnelle continue dans le budget de la Région, puisque celui-ci représente plus du tiers du budget primitif. Elle rappelle toutefois que la forte augmentation de 2007 dont l'incidence se décline en 2008 est

due, non pas à la seule volonté du Conseil régional mais pour partie, au transfert de financement des budgets nationaux de l'AFPA. Budgets qui, pour 2008 sont encore balisés dans le cadre de la convention tripartite, qui prendra fin, comme l'a annoncé Mme Lagarde ministre de l'Économie le 31/12/08, et ce malgré la demande des régions dont la région Bretagne de proroger cette convention d'un an voire deux ans. Les régions estimant qu'elles ne sont pas prêtes à ce passage.

Une question se pose alors, la région Bretagne est-elle prête en 2008 - car c'est bien dans le courant de cette année que cela se prépare - à assumer ce transfert, en garantissant à l'ensemble des salariés de l'AFPA, inquiets pour leur avenir, que leur association reste un élément fondamental de la politique de formation de la Région.

Par ailleurs, la C.G.T. veut également rappeler le contexte national du secteur de l'emploi, avec la fusion confirmée de l'ANPE et de l'ASSEDIC et peut-être, pour son service d'orientation en référence aux récents débats du Sénat, en un seul organisme. Ce qui, somme toute, aura une incidence sur l'environnement du secteur emploi/formation et des conséquences sur les politiques régionales en la matière.

La C.G.T. note une forte orientation et incitation du Conseil régional au financement de formations pré qualifiantes. Cela ne doit pas se faire au détriment du financement des formations qualifiantes reconnues, seules porteuses de réelle promotion sociale

Quels que soient les termes employés : « *sécurité sociale professionnelle, sécurisation des parcours professionnels, formation tout au long de la vie* » nous retrouvons une



Le CESR se réunit en assemblée plénière au minimum quatre fois par an pour discuter et voter les avis et rapports préparés par ses quatre commissions et ses deux sections.

constante qui est le rôle protecteur pour le salarié et sécurisant pour l'employeur, de la certification des compétences professionnelles par un diplôme ou un titre.

C'est pourquoi la C.G.T. estime que le Conseil régional doit exiger que les formations financées conduisent à une certification des compétences par un titre ou un diplôme dûment inscrit au Répertoire National des Certifications Publiques (RNCP).

La C.G.T. pense qu'il est de la responsabilité des financeurs publics, État, et surtout Région d'engager et de financer des actions de formation qui privilégient par la certification des compétences, la sécurisation des parcours professionnels et le développement durable de l'emploi.

Concernant la VAE (*Validation des Acquis de l'Expérience*), la C.G.T. a pris note des objectifs ambitieux du Conseil régional, notamment dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État qui se décline dans le présent budget.

Elle ne voudrait pas que ces objectifs, qui apparaissent plus quantitatifs que qualitatifs, ne se fassent au détriment des candidats, amenés à marche forcée (en 3 mois) à passer une validation pour laquelle ils n'auraient pas, faute de temps et d'accompagnement, tous les atouts de la réussite.

En conclusion, les remarques présentement émises par la C.G.T., n'ont pour but que de faire avancer le débat, d'attirer l'attention du Conseil régional sur des points sensibles et de vigilance, et de souligner toute l'importance que tiennent les questions de service public de la formation professionnelle et la relation emploi/formation dans la réflexion de notre organisation syndicale.

Commentaires C.G.T.

Patrice BOUDET

*Vice-président du C.E.S.R.,
Responsable du groupe C.G.T.,
membre de la Commission
« Aménagement et
Développement »*



Dans le droit fil de la déclaration C.G.T. lors du débat sur les orientations budgétaires 2008 (voir *Rapid-info spécial C.E.S.R. n° 331 du 20 décembre 2007*), la C.G.T. note à nouveau les difficultés grandissantes s'agissant de la Région à assumer les

charges qui lui incombent (décentralisation, modernisation, développement, pérennisation...) accentuées par un désengagement de plus en plus prégnant de l'État.

À l'instar de la TIPP régionale que la C.G.T. continue de refuser, la Région est contrainte de recourir à un endettement de plus en plus important pour continuer à répondre aux besoins des populations.

La C.G.T. s'est abstenue sur un avis positif du C.E.S.R. qui ne trouvait rien à redire à cette situation mais de plus sur un avis de la commission « développement économique » qui souhaitait mettre en veilleuse la *Charte de Progrès du Conseil Régional*, charte qui prévoit entre autres que les subventions publiques attribuées aux entreprises soient soumises à conditions, à savoir des critères mesurables autour de 5 axes:

1. L'égalité professionnelle
2. Le développement de l'accès à la formation et à la qualification
3. Le dialogue social
4. L'amélioration de la qualité de l'emploi et du travail
5. Le développement durable et la préservation de l'environnement.

La Région par l'intermédiaire de son président et de l'ad-joint aux finances a apporté quelques réponses en séances suite aux différents avis et interventions.

► Budget régional en augmentation (plus de 1 milliard d'euros) de 53% de 2004 à 2008 essentiellement dû au transfert de compétences (décentralisation)

► Un travail sur le foncier pour répondre aux besoins de logements futurs (soutien à l'EPFR : *Établissement Public Foncier Régional*)

► Sur BVG (Bretagne Grande Vitesse qui comprend la LGV Bretagne et les axes Brest—Rennes et Quimper—Rennes) poursuites des acquisitions foncières et des travaux mais aussi un plan ferroviaire breton sur les autres axes à l'instar du plan routier breton des années 60/70...

► Un contrat de « stabilité » fixé par l'État à hauteur de 1,6% pour l'année 2007 alors que l'inflation pointe à 2,6%...

Pour mémoire ce contrat fixe les niveaux des subventions qu'il doit pour les successives décentralisations (lycées, TOS, ports, aéroports...)

► Sur la *Charte de Progrès* : le Président a fait savoir qu'il souhaitait aboutir à un accord rapide, mais que contrairement à ce que veut bien dire l'avis du C.E.S.R. (rédigé par le patronat et la C.F.D.T.) un hypothétique « référentiel » remplaçant la charte n'a été validé par quiconque.

Dont acte!

Le Comité Régional suit le dossier avec attention.

► Dernier élément, s'agissant de la prochaine évolution de la PAC (Politique Agricole Commune), il y aura une session sur ce thème avant la présidence française de l'UE au 1^{er} juillet 2008.

La Cgt s'est donc abstenue lors du vote sur l'avis du budget primitif 2008 et a voté les autres avis (voir sur le site du Comité Régional, lien avec le C.E.S.R., séance du 28 janvier).

Elle a également voté un vœu sur la réforme de la carte judiciaire proposée par la commission « aménagement et développement des territoires, environnement ».



VŒU SUR LA RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

COMMISSION « Aménagement du territoire, environnement »

Sans aucune concertation, la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, est venue annoncer la réforme de la carte judiciaire à Rennes le 9 novembre dernier : pour la Bretagne, ce sont 12 tribunaux d'instance en moins (sur 25) et 3 tribunaux de grande instance (sur 11) qui ferment. Dix jours après, la liste des conseils de prud'hommes supprimés était annoncée : Fougères et Redon n'auraient plus de conseil et, avec le redéploiement, la Bretagne

perdrait 40 conseillers prud'homaux (tous en Ille-et-Vilaine). Ces renoncements de l'État en matière de justice de proximité, vont rendre l'accès à la justice pour tous encore plus difficile notamment pour les plus éloignés et les plus démunis. Il suffit de voir la nouvelle carte judiciaire

pour constater que le Centre Bretagne devient un véritable désert juridique.

Le C.E.S.R. de Bretagne demande à la Ministre de la Justice de surseoir à ses décisions et d'engager une véritable concertation pour faciliter l'accès à une justice de proximité pour tous les territoires.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Quelques brèves

Du C.E.S.R.

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

► Une auto saisine est en cours sur le thème « *une politique énergétique pour un développement durable en Bretagne* ».

Fin des travaux et restitution en mai 2009.

La section *Mer* y est également associée s'agissant des énergies marines dont un des rapporteurs est notre camarade Guy JOURDEN.

► Le projet du Schéma Régional Multimodal des Déplacements et des Transports (SRMDT) a été présenté le 5 février.

Le C.E.S.R. est mis à contribution pour formuler un avis de propositions complémentaires au projet pour son bureau du 7 avril 2008.

Ensuite le projet sera présenté en plénière de juin puis définitivement en octobre.

Cela implique que deux autres avis seront produits par le C.E.S.R. (rapporteur : J. Uguen, C.F.D.T.)

La première approche de ce schéma a conforté la C.G.T. dans son analyse du budget 2008 à savoir que le transport maritime, la stratégie portuaire sont plus présentés comme des réflexions et non de véritables engagements concrets. Certes il est fait beaucoup état des infras mais l'organisation du transport de marchandises notamment est relativement absente.

Aussi en réponse à notre intervention, la Région a proposé que le C.E.S.R. fasse des préconisations sur le fret ferroviaire par exemple. C'est une ouverture intéressante qui va dans le bon sens mais il faut aller plus loin, être plus offensif et ainsi pousser ce que la C.G.T. (U.I.T. particulièrement) propose depuis quelques temps, à savoir un véritable débat public sur les transports de marchandises (ensemble des modes) comme un véritable enjeu et choix de société.